



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA TRAVAILLANT POUR AIR CANADA SERVICES AU SOL – HAMILTON

Chers confrères,
Chères consoeurs,

En février 2016, Air Canada a annoncé les vols partant d'Hamilton en Ontario à destination de plusieurs villes dans l'est du Canada. Votre syndicat a demandé à la compagnie une explication à l'échelle nationale concernant la raison pour laquelle nous ne pouvions pas exécuter ce travail. La compagnie a tout d'abord déclaré que ce ne serait que pour une courte période de temps et qu'il serait trop coûteux pour les membres de l'AIMTA de faire ce travail. Il s'est avéré qu'Air Canada sera responsable des opérations YUL-YHM-YUL du 24 mai au 02 novembre 2016. Il y aura deux (2) vols CRJ cinquante (50) passagers six (6) fois par semaine, et un (1) vol le dimanche. Un grief a été déposé et les parties se sont rencontrées en arbitrage le 17 mai 2016.

Lors de l'arbitrage, la compagnie a répondu à notre demande de personnel en citant l'article 20.07.01 qui permet la sous-traitance selon la situation : «Lorsque la nature ou le volume de travail ne justifie pas les investissements ou les frais d'exploitation prévus. » Le syndicat a affirmé qu'il pourrait exécuter le travail en respectant le budget.

La compagnie a aussi fait référence à l'annexe XXV, qui protège tous les services au sol présentement exécuté par nos membres depuis janvier 2016, et pour toute la durée de la présente convention collective.

Votre syndicat a informé l'arbitre qu'il n'y aurait aucun équipement supplémentaire requis. Tout pourrait être simplement transporté par camion à Hamilton, tel que vu précédemment en 1999 et en 2005-2006, lors des vols temporaires à Hamilton. Nous avons aussi affirmé que la lettre de 1999, qui définit Hamilton comme faisant partie du secteur de Toronto en ce qui concerne les services au sol, n'a jamais révoqué par le syndicat, donc devrait être maintenu malgré les nouvelles dispositions de l'annexe XXV.

L'arbitre a rendu sa décision. Il affirme : « **Je suis d'avis que le grief doit être rejeté.** L'article XXV est clair. Il met en valeur les droits de négociation du syndicat, mais il limite son expansion, et ces mêmes droits, au niveau de la localisation où il y a des services au sol... **il ne permet aucune autre interprétation : où tous les services au sol sont exécutés par les membres de l'unité de négociation en date du 1^{er} janvier 2016.** »

En résumé, la sécurité d'emploi contenue à l'annexe XXV protège tous les services au sol présentement en place d'être mis en sous-traitance à une tierce partie, mais ne nous protège pas dans cette situation, car nous ne travaillions pas à Hamilton en date du 1^{er} janvier 2016. Malheureusement, cela signifie que nos membres d'Air Canada ne s'occuperont pas des services au sol pour les vols de l'aéroport d'Hamilton.

Syndicalement,

Paul Lefebvre
Président général – Région du centre
District des transports 140, AIMTA

PL\vm



BULLETIN N° 030 – PUBLIÉ LE 24 MAI 2016
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)